

**REVENUS NON COMMERCIAUX
ET ASSIMILÉS
RÉGIME DE LA DÉCLARATION
CONTRÔLÉE**

N° 2035-SD – 2019

Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au code général des impôts)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adresse du service



DR GHYSELEN THIERRY
28 rue Sainte Sophie
78000 VERSAILLES

Adresse du déclarant
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

S.I.E. 7800600	N° dossier	Clé	Régime NI	IFU 652
DÉCLARANT	N° siren	3 4 1 9 1 2 0 1 2 0 0 0 3 4		

Adresse
mail

docteurthierryghyselen@orange.fr

N° de
téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :	Pratique dentaire	Date de début d'exercice de la profession :	16041987
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens	SCM RESERVOIRS - 28 Rue Sainte Sophie 78000 VERSAILLES		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2018 OU À LA PÉRIODE DU : AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

**RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO)
voir renvois à la notice**

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B) Bénéfice : 146 447 Déficit :			
Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus à compter de 2019 : - Produits : quote-part de subvention d'équipement et d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies. - Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définies à l'art. 39 duodecies.			
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ②			
2- Plus- à long terme imposable values ③ au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quindecies du CGI)	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art.39 quindecies I-1 du CGI).....	
à long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI).....	à long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI).....	
3- Exonérations et abattements ④ et ⑤ pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	Sur le bénéfice : Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % :		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur art. 44 octies ou art. 44 octies A : <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs : <input type="checkbox"/> Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 quindecies : <input type="checkbox"/>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies : <input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A : <input type="checkbox"/>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	Oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	SAGE GENERATION EXPERTS
--	-----	-----------------------------------	-------------------------

Viseur conventionné

AA ou OMGA

Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : B.R.S. 63 rue la Boétie 75008 PARIS 01.45.01.20.24

- du conseil :

- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé ou du viseur conventionné : AGML 50 RUE DE PARADIS 75010 PARIS 0148018282

- N° d'agrément de l'AA ou de l'OMGA : 202754

Signature et qualité du déclarant

A VERSAILLES, le 10/05/2019

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION:		DR GHYSELEN THIERRY						
N° SIRET	34191201200034							
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :								
Désignation des employeurs							Montant des salaires nets perçus	
PERSONNEL SALARIÉ A								
Nombre total de salariés :	dont handicapés :	dont apprentis :	Société civile de moyens : - quote-part vous incom- bant :.....			- des salariés	8, 00	
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS de 2018) :						- des salaires nets	23 399	
I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS B								
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 - col 3	Mode et taux d'amortissement*	Montant des amortissements		
						antérieurs	de l'année	
CLIENTELE	13/07/1993			121 959				
ROOT ZX	27/11/1996			970 L	33,33	970		
DENTOMAT	12/12/1996			589 L	33,33	589		
CONTRE ANGLE	12/12/1996			798 L	50,00	798		
PMA UTRASSON	25/05/2000			515 L	50,00	515		
EQUIPEMENT STERN WEB	19/03/2001			164 L	50,00	164		
GACD GUIDE FAISCEAU	27/03/2003			1 285 L	33,33	1 285		
MACSF RECUPERATEUR D	05/12/2003			33 L	100,00	33		
RACHAT LEASING QUICK	21/06/2005			17 L	50,00	17		
RACHAT LEASING ECLAI	05/12/2005			21 L	50,00	21		
RACHAT LEASING DENTA	24/12/2010			84 L	50,00	84		
BARCLAYS PLANMECA	31/10/2011			360 L	50,00	360		
ARSEUS FAUTEUIL	01/07/2013			706 L	20,00	635	71	
UNIVET-LUNETTE LOUPE	28/02/2018			1 690 L	20,00		283	
MATERIEL INFORMATIQUE	21/02/2000			1 788 L	33,33	1 788		
MATERIEL INFORMATIQUE	06/11/2000			1 760 L	33,33	1 760		
FNAC PC HP W5047 P5	22/06/2005			1 628 L	33,33	1 628		
REPRISE LEASING	16/10/2007			15 L	100,00	15		
APPLE COMPUTER ORDI	03/11/2008			1 252 L	33,33	1 252		
APPLE MACBOOK PRO	27/11/2010			1 011 L	33,33	1 011		
IMAC 500 GB	05/05/2011			1 149 L	33,33	1 149		
MAC API IMAC	03/04/2013			1 480 L	33,33	1 480		
APPLE MACBOOK PRO 13	01/03/2017			1 759 L	33,33	489	586	
MOBILIER BUREAU	12/06/1995			908 L	20,00	908		
SAMARITAINE CAISSON	02/11/2004			1 047 L	10,00	1 047		
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens B							2 165	
Total du tableau B				142 988		17 998	940	
Report du total de la dernière annexe B				1 021				
Total général ➔				144 009		A	3 105	
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire B (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B) ➔ B								
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A - B) ➔ B								

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS B

N° 2035-SD SUITE
(2019)

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION : DR GHYSELEN THIERRY

N° SIRET 3419120120034

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES c

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme 5	à long terme 6
Dentomat	12/12/1996	31/12/2018	589	589				
Root zx	27/11/1996	31/12/2018	970	970				
Pma utrasson	25/05/2000	31/12/2018	515	515				
Contre angle	12/12/1996	31/12/2018	798	798				
Materiel inform	06/11/2000	31/12/2018	1 760	1 760				
Fnac pc hp w504	22/06/2005	31/12/2018	1 628	1 628				

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : _____

**Plus-value nette à long terme imposable
(à reporter page 1 de la déclaration 2035)** →

Plus-values à court terme exonérées C	Plus-values nettes à long terme exonérées C (à reporter page 1 de la déclaration 2035)
Article 151 <i>septies</i> du CGI	Article 238 <i>quindecies</i> du CGI
Article 151 <i>septies A</i> du CGI	Article 151 <i>septies A</i> du CGI

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) P

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES C

AIDE AU SUIVI ET À L'AFFECTATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

I - Affectation des plus-values à court terme				Montants nets des plus-values réalisées	Montants antérieurement réintégrés	Montants compris dans le résultat de l'année	Montants différés ①			
Plus-values réalisées au cours de l'année	Imposition répartie sur 3 ans									
	Imposition répartie sur une durée différente (article 39 <i>quaterdecies 1 ter</i> du CGI)									
	Totaux →									
Plus-values réalisées au cours des années antérieures	Imposition répartie sur 3 ans au titre de :			Montants nets des plus-values réalisées à l'origine	Montants antérieurement réintégrés	Montants réintégrés au résultat de l'année ②	Montants restant à réintégrer			
	2017									
	2016									
	Imposition répartie sur une durée différente (article 39 <i>quaterdecies 1 ter</i> du CGI)									
Totaux →										
II - Suivi des moins-values à long terme				III - Affectation des moins-values et plus-values à long terme taxables à 12,8 %						
Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'année	Soldes des moins-values à 12,8 % à imputer	1 - Imputation des moins-values à long terme en cas de cession, cessation						
	2018			Moins-value à long terme à 12,8 %/(33 1/3) (A)	Bénéfice de l'année de cession, cessation (B)	(A) - (B)				
	2017									
	2016									
	2015									
	2014									
	2013									
	2012									
	2011									
	2010									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix années antérieures restant à déduire	2009			2 - Plus-value à long terme taxable au taux de 12,8 %						
	2008			Montant net de la plus-value à long terme de l'année (A) ●						
				À imputer éventuellement sur :						
				- Déficit de l'année (B) ●						
				- Sur les moins-values à long terme (C) des années antérieures						
				- Divers (déficits antérieurs) (D) ●						
				Reste = A - (B + C + D) (à reporter page 1 de la déclaration n° 2035)						

① Fraction totale de la plus-value à court terme dont l'imposition est étalemente.**②** Fraction totale des plus-values à court terme dont l'imposition a été antérieurement différée et réintégrée dans les résultats de l'année.**③** Il s'agit de la plus-value figurant au tableau de détermination des plus et moins-values de la déclaration n° 2035.**④** La plus-value à long terme peut, le cas échéant, servir à absorber les déficits non encore imputés sur le revenu global.

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour **AJ** **12** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION							DR GHYSELEN THIERRY												
Nature de l'activité (1)							Pratique dentaire					Code activité pour les praticiens médicaux		C3					
N° SIRET		3	4	1	9	1	2	0	1	2	0	0	0	3	4	si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses»							AK	X	d'après les règles «créances-dettes»							AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA				AT	X				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	X	Année d'adhésion	AN	1989		Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus			AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA	144 009											
2															372 195				
R	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....														AA			
E	2	Débours payés pour le compte des clients ②.....														AB			
C	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés _____) ③.....														AC			
T	4	Montant net des recettes														AD			
E	5	Produits financiers ④.....														AE			
S	6	Gains divers ⑤.....														AF			
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)														AG			
3															58 358				
D	8	Achats ⑥.....														BA			
E	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦.....														BB			
N	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....														BC			
S	11	Taxe sur la valeur ajoutée.....														BD			
E	12	Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale.....														JY			
S	13	Autres impôts.....														BS			
P	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....														BV			
R	15	Loyer et charges locatives.....														BF			
O	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....														BG			
F	17	Entretien et réparations.....														6 518			
E	18	Personnel intérimaire.....																	
S	19	Petit outillage ⑩.....														994			
S	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....														1 199			
I	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....														6 040			
O	22	Primes d'assurances.....														2 314			
N	23	Frais de véhicules ⑫.....														1 023			
N		(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....																	
N	24	Autres frais de déplacements (voyages).....														12			
E	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 38 174 dont facultatives BU 10 228														48 402			
L	26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....														3 707			
L	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....														3 194			
E	28	Frais d'actes et de contentieux.....														41			
S	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 1 271														1 271			
	30	Autres frais divers de gestion.....														1 149			
	31	Frais financiers ⑭																	
	32	Pertes diverses ⑮																	
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)														222 643			

REVENUS 2018

N° 2035-B SD 2019

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	DR GHYSELEN THIERRY
--------------------------------	---------------------

N° SIRET

3	4	1	9	1	2	0	1	2	0	0	0	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉTRMINATION	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)					CA	149 552					
		35	Plues-values à court terme 16					CB						
		36	Divers à réintégrer 17					CC						
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18					CD						
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....					CE	149 552					
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)					CF						
		40	Frais d'établissement 19					CG						
		41	Dotation aux amortissements 20					CH	3 105					
		42	Moins-values à court terme					CK						
		43	Divers à déduire	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX					
				AW				CT						
				CU				CO						
				CI				CQ						
		44	Déficits Ste civile de moyens 18					CL						
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CM						
		46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)					CN	3 105					
		47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)					CP	146 447					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX					
				Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY					
				- dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ					
6	Contribution économique territoriale 23		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et D													
	(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Types (1)			(2)	(2)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035-E-SD 2019

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

3	4	1	9	1	2	0	1	2	0	0	0	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom et prénom du déclarant ou dénomination: DR GHYSELEN THIERRY

Adresse professionnelle: 28 rue Sainte Sophie

Code postal : 78000 Ville VERSAILLES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	18	OU À LA PÉRIODE DU :		AU :																		
A. RECETTES																						
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF		372	195																	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG																				
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP ①		EH																				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN																				
TOTAL 1	EI			372	195																	
B. DÉPENSES																						
Achats		EJ		58	358																	
Variation de stock ②		EK																				
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances ③		EL		17	065																	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ③		EM		26	499																	
Frais de transport et de déplacement ③		EO		1	035																	
Frais divers de gestion		EP		9	362																	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ①		EQ																				
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER																				
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU																				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV																				
TOTAL 2	EW			112	319																	
C. VALEUR AJOUTÉE																						
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 – TOTAL 2	EX		259 876																	
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les relevés n°s 1329-DEF et 1329-AC)		JU		259	876																	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ		372	195																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		AS																				
Effectifs au sens de la CVAE		AK																				
Période de référence	KA	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	LA	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation	MA																					



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

31	12	2018
----	----	------

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :

X

N° SIRET

3	4	1	9	1	2	0	1	2	0	0	0	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DR GHYSELEN THIERRY

ADRESSE (voie)

28 rue Sainte Sophie

CODE POSTAL

78000

VILLE

VERSAILLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 0 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES 0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 0 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(article 40 A de l'annexe III
au Code général des impôts)

N° 2035-G-SD 2019

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

1
1

(1)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

31 12 2018

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :.....

N° SIRET

3 4 1 9 1 2 0 1 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DR GHYSELEN THIERRY

ADRESSE (voie)

28 rue Sainte Sophie

CODE POSTAL

78000

VILLE

VERSAILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES

1

Forme juridique	SCM	Dénomination	RESERVOIRS	
N° SIREN (si société établie en France)	391949526	% de détention	33,00	
Adresse :	N° 28	Voie	RUE SAINTE SOPHIE	
		Code postal	78000	Commune
				Pays
				FRANCE
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
		Code postal		Commune
				Pays

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	1 708		
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 1 708			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

INFORMATIONS GENERALES

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

OGBNC00

Je soussigné(e),

Identification du professionnel de la comptabilité

Dénomination :	B R S	N° SIRET :	42159663600033
Adresse :	63 rue la Boétie 75008 PARIS		

déclare que la comptabilité de

Identification de l'entreprise adhérente

Dénomination :	DR GHYSELEN THIERRY	N° SIRET :	34191201200034
Adresse :	28 rue Sainte Sophie 78000 VERSAILLES		

Tel :		Code activité NAF :	8623Z
--------------	--	----------------------------	-------

Profession de l'adhérent

Profession :	Pratique dentaire
adhérent de l'association agréée	

Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion

N° Agrément :	202754
Désignation :	AGML
Adresse :	50 RUE DE PARADIS 75010 PARIS

- est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité. (B)

1

Format/Type de réponse

Réponse

est tenue selon :

- | | | |
|---|---|---|
| ① | La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978 | 4 |
| ② | Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées. | |
| ③ | Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées. | |
| ④ | Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées | |
| ⑤ | Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI) | |

Si plan comptable professionnel (A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :	
-------------------------------------	--	--

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.

X

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le	02/05/2019	A : Nom du signataire :	PARIS SOUSSAN YANNICK
-----------	------------	--	--------------------------

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée BC/CCI est ② ou ③ .

(B) Les réponses possibles sont ① pour "tenue" ou ② pour "surveillée"

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD en tête.

INFORMATIONS GENERALES

DR GHYSELEN THIERRY

OGBNC01

Généralités		Réponses				
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		JONATHAN SCHUR				
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		jschur@brsw.fr				
Renseignements divers		Réponses				
Statut du conjoint dans l'entreprise :		4 – ne travaille pas dans l'entreprise				
Le fonds ou la clientèle a-t-il été créé par l'adhérent ?		1 – Oui				
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?						
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable		3 – Non applicable				
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?						
Si l'adhérent a cessé son activité <ul style="list-style-type: none"> - Date de la cessation - Motif de la cessation 						
Ouverture d'une procédure collective		1 – non				
L'adhérent domicilié, en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger ?		2 – Non				
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)						
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ?		2 – Non				
Si oui	Désignation	Montant de l'acquisition				
Locaux Professionnels		Réponses				
28 RUE SAINTE SOPHIE 78000 VERSAILLES		2 – Location ou crédit-bail immobilier				
VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL (1)						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1ère mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule
MERCEDES CLASSE A	1	3	90,00	17/12/2014		29 037

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) Vélo, vélosmoteur, scooter.

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) crédit bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée de 3 mois ou moins.

(C) Taux d'émission de CO2 : Voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

(1) Cette partie doit obligatoirement être remplie lorsque le client est au frais réel.

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

DR GHYSELEN THIERRY

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

OGBNC02

REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES

DR GHYSELEN THIERRY

FRAIS MIXTES - DETAIL DIVERS A REINTEGRER

OGBNC03

Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégRATION (1)	Montant réintégré (2)	Néant
Salaires nets et charges sociales				
Autres impôts				
Loyers et charges ou Ch.de copropriété				
Location de matériel et mobilier				
Entretien réparation				
Chauffage, eau, gaz, électricité				
Assurances autres que véhicules				
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement				
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié				
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement	5 817	2 – Décote directe	2 147	
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié				
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée	6 633	2 – Décote directe	449	
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié				
CRDS & CSG	18 595	2 – Décote directe	5 689	
Loi Madelin	7 537	2 – Décote directe	1 584	
Fournitures de bureau, Documentation P et T				
Quote-part frais de repas non déductible	3 178	2 – Décote directe	1 161	
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)				
Autres frais financiers + agios				
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA				
Amendes et pénalités				
PVCT réintégrée				
Moins value quote-part privée				
Autres				
TELEPHONIE	1 325	2 – Décote directe	265	

(1) Mode de réintégRATION : Extra comptable en « Divers à réintégrer » (1) / comptable en décote directe (2).

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégRATION. La réciproque est aussi vraie.

TABLEAU DE PASSAGE**Reconstitution de la déclaration N° 2035 au vu de la trésorerie****OGBNC04**

CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTROLE DE REGULARITE	Néant	MONTANTS
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		25 279
AB	Prélèvements personnels		118 966
AC	Versements SCM		82 165
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		1 690
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		11 295
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		
AZ	Autres (à préciser) QP AMORT SCM		2 165
AZ			
AZ			
AH	Total A		241 560
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01		6 475
AK	Apports		19
AL	Quote-part frais SCM		83 251
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		2 262
BZ	Autres (à préciser)		
BZ			
BZ			
AQ	Total B		92 007
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)		149 553
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)		222 643
AT	Encaissements théoriques ((1) + (2) = (3))		372 196
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)		372 195
AV	Situation à priori (= (4) - (3))		(0)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AA / OMGA

DR GHYSELEN THIERRY

TVA COLLECTEE

OGBNC05

Renseignements généraux concernant la TVA

Réponses

TVA sur les débits ou encaissements ?

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?

N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires							Exo
			Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	
	Détail des comptes 70									
	Total CA									
	SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classes 7	Autres opérations (+ et -) (2)									
	Acquisitions intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)									
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AA / OMGA

DR GHYSELEN THIERRY

TVA COLLECTEE

OGBNC05

	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
4687	- Produits à recevoir										
487	+ Produits constatés d'avance										
	Si TVA sur encassements										
410 à 4164	- Crédances clients										
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients										
	- Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Crédances irrécouvrables										
	+/- régularisation (N-1) en base										
	Base HT taxable										
	Base HT déclarée										
	Ecart en base (à justifier)										
	TVA à régulariser										
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1)	Exo							
4457	TVA collectée (4)										
4455	TVA à décaisser										
44567	Crédit de TVA										
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser										

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AA / OMGA

DR GHYSELEN THIERRY

TVA COLLECTEE

OGBNC05

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponses
Date de la déclaration		
Montant		
TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

TVA - COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES

DR GHYSELEN THIERRY

CONTROLE DE TVA BNC

OGBNC06

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?				
RECETTES	Base Hors taxe (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe (*) figurant sur la déclaration de TVA
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux % (**)			
	Taux % (**)			
	Taux % (**)			
	Taux % (**)			
	Autre taux %			
	Autre taux %			
	Acquisition intracommunautaire			
Total base HT		TOTAL	(3)	(4)

Si la donnée (3) différente de (4), justifier l'écart :

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations

Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
--	----	--

HT	
----	--

TTC	
-----	--

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux.

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AGA

DR GHYSELEN THIERRY

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE

OGBNC07

Néant



Informations générales

Nom & prénom de l'associé	Pas d'information disponible : <input type="checkbox"/>
--------------------------------------	---

Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel

Quote-part de l'associé dans le résultat social en %

Montant en € de la quote-part revenant à l'associé

	Informations	Montant
Honoraires Rétrocédés		
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)	
	CSG déductible	
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)		
Charges sociales personnelles	Obligatoires	1. allocations familiales
		2. retraites
		3. maladie
	Facultatives	1. perte d'emploi Madelin
		2. prévoyance Madelin
		3. retraite complémentaire Madelin
Frais Financiers		
Autres (préciser la nature) :		

Total des Dépenses (B)

Déductions diverses (C) (à préciser) :

Réintégurations diverses (D) (à préciser) :

RESULTAT NET DE L'ASSOCIE (A - B - C + D)

Plus ou moins value réalisée sur la cession de :	
Montant :	

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)

Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance du véhicule	Nombre de kilomètres	Montant des indemnités kilométriques

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA

DR GHYSELEN THIERRY

ZONES LIBRES

OGBNC08